

des Princes &c. Mai 1759. 355

encore aujourd'hui s'expliquer à eux sur des principes que personne ne peut ni ne doit mettre en question & que Sa Majesté ne pourroit cesser de maintenir, sans manquer à ce qu'Elle doit à elle-même & à son Etat.

Le Roi est bien éloigné de vouloir diminuer ni la dignité ni les pouvoirs légitimes, ni les justes prérogatives de son Parlement de Paris, dont il est lui-même d'autant plus jaloux, qu'il sait que c'est le Siège principal de sa Justice Souveraine, qui lui appartient essentiellement & à sa Couronne; mais il veut y être servi & obéi par ses Officiers, qui n'en tiennent l'exercice que de lui, conformément aux véritables règles qui font la loi de leur conduite.

Qu'ils soient attentifs à s'y renfermer, Sa Majesté les écoutera toujours volontiers dans ce qu'ils auront à lui représenter pour le bien de son service & de celui de ses Sujets, sur les objets dont ils pourront régulièrement prendre connoissance, & Elle y aura tout l'égard que les occasions pourront lui permettre.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, en ESPAGNE & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

ITALIE. Naples. De la crainte d'une guerre prochaine en Italie l'on passe tout d'un coup au calme. On ne doute plus que le repos n'y soit assuré contre l'événement qui paroïsoit